

## Procès-verbal de séance Conseil Communautaire du 09 juillet 2020

L'an 2020, le 09 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe s'est réuni à Aubigné-Racan - Salle polyvalente sur convocation de Monsieur BOUSSARD François, Président sortant, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 04/07/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des pôles de la Communauté de Communes le 04/07/2020.

**Présents (38)** : Mmes : BAREAU Delphine, BODRAIS Séverine, BOUREL Corinne, DELAPORTE Monique, DONNE Catherine, HUTEREAU Laurence, IGLESIAS Valérie, JARROSSAY Nathalie, LATOUCHE Béatrice, LEVIAU Ghislaine, MARTIN Christiane, RENAUDIN Maryvonne, ROBINEAU Lydia, MM ALLARD Mickaël, AMY Jean-Claude, BOUSSARD François, CHANTOISEAU Thierry, de NICOLAY Louis-Jean, FRESNEAU Roger, FRIZON Roland, GAYAT Xavier, GUERANGER Vincent, GUILLON Emile, HUBERT Yves, LE BOUFFANT Yves, LEESCHAEVE Marc, LELARGE Christian, LORiot Jean-Luc, MARTINEAU Eric, MOURIER Nicolas, NERON Michel, OUVRARD Pierre, PAQUET Dominique, PEAN Stéphane, POSTMA Siebe, ROCTON Gérard, ROUSSEAU Antony, TESSIER Michel.

**Absent excusé** : M. GOUBAND Jean remplacé par son suppléant M. TESSIER Michel.

### **PREAMBULE**

L'article L.5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du Président et des membres du bureau de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre. Le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres (article L. 5211-10 du CGCT).

### **Accueil des membres par le Président sortant**

Monsieur François BOUSSARD, président sortant accueille les membres de l'assemblée et remercie chaleureusement les élus sortant pour leur investissement et la collaboration des agents communautaires qui ont fait preuve de professionnalisme.

Monsieur Nicolas MOURIER, Maire de la commune d'accueil adresse ses vœux de bienvenue aux membres de l'assemblée.

## **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

### **1. Installation du Conseil Communautaire**

Monsieur Marc LESSCHAEVE, doyen d'âge, déclare les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Monsieur Nicolas MOURIER a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du C.G.C.T).

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote, il est procédé à la désignation d'au moins deux assesseurs.

Le conseil communautaire désigne comme assesseurs : Madame Séverine BODRAIS et Monsieur Vincent GUERANGER.

### **2. Election du Président**

#### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Monsieur Marc LESSCHAEVE, le doyen d'âge présidera la séance d'installation de l'organe délibérant jusqu'à l'installation du nouveau président.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, au recensement des pouvoirs transmis et constate que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 13 mai 2020 et par l'article 3 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 est remplie.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **2.2. Appel à candidature**

Monsieur Marc LESSCHAEVE fait appel à candidature pour le poste de Président.

Madame Béatrice LATOUCHE et Monsieur François BOUSSARD proposent leur candidature pour le poste de Président.

Après une prise de parole de chacun des candidats, il invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du président.

#### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

##### **2.3.1 : Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....



b. Nombre de votants :	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :	37
f. Majorité absolue :	19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUSSARD François	22	Vingt-deux
LATOCHE Béatrice	15	Quinze

### **2.3.2 : Proclamation de l'élection du Président**

Monsieur François BOUSSARD a été proclamé Président et a été immédiatement installé et succède au doyen d'âge pour présider la séance.

### **3. Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Sous la présidence de Monsieur François BOUSSARD, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il est rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président de la Communauté de Communes indique qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-Présidents.

Compte tenu de l'effectif du nouveau conseil communautaire lequel comprend 38 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 8 Vice-Présidents.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, lors de la fusion 9 Vice-Présidents ont été élus. La Communauté de Communes dispose, à ce jour, de 8 Vice-Présidents en exercice.

A la majorité des deux tiers, le nombre de Vice-Présidents pourra être augmenté sans toutefois pouvoir dépasser le nombre de 12.

Dans une telle hypothèse, l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de Vice-Présidents ne pouvant excéder 20% de l'effectif global du conseil communautaire.

Il est proposé de fixer le nombre de vice-président à 9.

### Délibération

#### **2020-DC-092: Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Sarthe rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Président est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau conseil communautaire lequel comprend désormais 38 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 8 Vice-Présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 Vice-Présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20% de l'effectif global du conseil communautaire

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur un nombre de 9 Vice-Présidents.

#### **LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **DECIDE** de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **Majorité**

(32 « POUR », 2 « CONTRE », 3 « BLANC » et 1 « NUL »)

Une levée de séance est sollicitée par le Président pendant 15 à 20 Min.

#### **4. Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Sud Sarthe**

Sous la présidence de Monsieur François BOUSSARD, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président rappelle que le conseil communautaire a fixé à 9 le nombre des Vice-Présidents du conseil communautaire et qu'il convient de procéder individuellement à l'élection de ces derniers.

#### **4.1. Élection du premier Vice-Président**

Le Président fait appel à candidature pour le poste de premier Vice-Président.

##### ***4.1.1 Résultat du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 38
- b. Nombre de votants : ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 33
- f. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LESSCHAEVE Marc	33	Trente trois

##### ***4.1.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-Président***

Monsieur Marc LESSCHAEVE a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

#### **4.2. Élection du deuxième Vice-Président**

Le Président fait appel à candidature pour le poste de deuxième Vice-Président.

##### ***4.2.1 Résultat du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 38
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 31
- f. Majorité absolue ..... 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEVIAU Ghislaine	31	Trente et un

##### ***4.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président***

Madame Ghislaine LEVIAU a été proclamée deuxième Vice-Présidente et immédiatement installée.

#### **4.3. Élection du troisième Vice-Président**

Le Président fait appel à candidature pour le poste de troisième Vice-Président.

#### **4.3.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LORIOT Jean-Luc	32	Trente-deux

#### **4.3.2. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président**

Monsieur Jean-Luc LORIOT a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

#### **4.4 Élection du quatrième Vice-Président**

Le Président fait appel à candidature pour le poste de quatrième Vice-Président.

#### **4.4.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FRIZON Roland	4	Quatre
OUVRARD Pierre	29	Vingt-neuf

#### **4.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président**

Monsieur Pierre OUVRARD a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

#### **4.5. Élection du cinquième Vice-Président**

Le Président fait appel à candidature pour le poste de cinquième Vice-Président.

#### **4.5.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38



- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 10  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 28  
f. Majorité absolue ..... 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LATOUCHE Béatrice	28	Vingt-huit

#### ***4.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président***

Madame Béatrice LATOUCHE a été proclamée cinquième Vice-Présidente et immédiatement installée.

#### **4.6. Élection du sixième Vice-Président**

Le Présidente fait appel à candidature pour le poste de sixième Vice-Président.

##### ***4.6.1 Résultat du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....  
b. Nombre de votants ..... 38  
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 1  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 37  
f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTINEAU Eric	37	Trente-sept

#### ***4.6.2. Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président***

Monsieur Eric MARTINEAU a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

#### **4.7. Élection du septième Vice-Président**

Le Président fait appel à candidature pour le poste de septième Vice-Président.

##### ***4.7.1 Résultat du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....  
b. Nombre de votants ..... 38  
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 5  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 33  
f. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

LE BOUFFANT Yves	33	Trente-trois
------------------	----	--------------

#### **4.7.2. Proclamation de l'élection du septième Vice-Président**

Monsieur Yves LE BOUFFANT a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

#### **4.8. Élection du huitième Vice-Président**

Le Président fait appel à candidature pour le poste de huitième Vice-Président.

##### **4.8.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 38
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 35
- f. Majorité absolue ..... 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DONNE Catherine	35	Trente-cinq

#### **4.8.2. Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président**

Madame Catherine DONNE a été proclamée huitième Vice-Présidente et immédiatement installée.

#### **4.9. Élection du neuvième Vice-Président**

Le Président fait appel à candidature pour le poste de neuvième Vice-Président.

##### **4.9.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 38
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 29
- f. Majorité absolue ..... 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOURIER Nicolas	29	Vingt-neuf

#### **4.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président**

Monsieur Nicolas MOURIER a été proclamé neuvième Vice-Président et immédiatement installé.



## 5. Détermination du nombre des autres membres du bureau de la Communauté de Communes Sud Sarthe

Il est exposé qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Il est rappelé que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur le nombre de 9 autres membres du Bureau.

### Délibération

#### 2020-DC-93 : Détermination du nombre des autres membres du bureau de la Communauté de Communes Sud Sarthe

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 ;

#### **LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **DECIDE** de fixer à 9 le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-Présidents
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Majorité** (32 voix « POUR », 6 « CONTRE »)

## 6. Election des autres membres du bureau de la Communauté de Communes Sud Sarthe

Le Président rappelle au conseil communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau, autres que Président et Vice-Présidents.

Le Président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Dans ce cadre, et par délibération distincte, a été fixé à 9 le nombre d'autres membres du Bureau communautaire et qu'il convient de procéder individuellement à l'élection de ces derniers.

S'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls Vice-Présidents.

### **6.1 Élection du premier poste de membre du Bureau**

Le Président fait appel à candidature pour le premier poste de membre du Bureau.

#### ***6.1.1 Résultat du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 32
- f. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FRESNEAU Roger	32	Trente-deux

#### ***6.1.2. Proclamation de l'élection du premier poste de membre du Bureau***

Monsieur Roger FRESNEAU a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé.

### **6.2 Élection du deuxième poste de membre du Bureau**

Le Président fait appel à candidature pour le deuxième poste de membre du Bureau.

#### ***6.2.1 Résultat du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 31
- f. Majorité absolue ..... 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GOUBAND Jean	31	Trente et un

#### ***6.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième poste de membre du Bureau***

Monsieur Jean GOUBAND a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé.

### **6.3 Élection du troisième poste de membre du Bureau**

Le Président fait appel à candidature pour le troisième poste de membre du Bureau.

#### ***6.3.1 Résultat du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 34
- f. Majorité absolue ..... 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROBINEAU Lydia	34	Trente quatre

#### ***6.3.2. Proclamation de l'élection du troisième poste de membre du Bureau***

Madame Lydia ROBINEAU a été proclamée membre du Bureau et immédiatement installée.

### **6.4 Élection du quatrième poste de membre du Bureau**

Le Président fait appel à candidature pour le quatrième poste de membre du Bureau.

#### ***6.4.1 Résultat du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 34
- f. Majorité absolue ..... 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROUSSEAU Antony	34	Trente quatre

#### ***6.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième poste de membre du Bureau***

Monsieur Antony ROUSSEAU a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installée.

## 6.5 Élection du cinquième poste de membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature pour le cinquième poste de membre du Bureau.

### **6.5.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 33
- f. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTIN Christiane	33	Trente trois

### **6.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième poste de membre du Bureau**

Madame Christiane MARTIN a été proclamée membre du Bureau et immédiatement installée.

## 6.6 Élection du sixième poste de membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature pour le sixième poste de membre du Bureau.

### **6.6.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 33
- f. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALLARD Mickaël	33	Trente trois

### **6.6.2. Proclamation de l'élection du sixième poste de membre du Bureau**

Monsieur Mickaël ALLARD a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé.

## 6.7 Élection du septième poste de membre du Bureau



Le Président fait appel à candidature pour le septième poste de membre du Bureau.

#### **6.7.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 38
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 13
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 25
- f. Majorité absolue ..... 13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAYAT Xavier	25	Vingt-cinq

#### **6.7.2. Proclamation de l'élection du septième poste de membre du Bureau**

Monsieur Xavier GAYAT a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé.

#### **6.8 Élection du huitième poste de membre du Bureau**

Le Président fait appel à candidature pour le huitième poste de membre du Bureau.

#### **6.8.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 38
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 30
- f. Majorité absolue ..... 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAQUET Dominique	30	Trente

#### **6.8.2. Proclamation de l'élection du huitième poste de membre du Bureau**

Monsieur Dominique PAQUET a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé.

#### **6.9 Élection du neuvième poste de membre du Bureau**

Le Président fait appel à candidature pour le neuvième poste de membre du Bureau.

#### **6.9.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 38
- b. Nombre de votants ..... 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 31
- f. Majorité absolue ..... 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLON Emile	31	Trente et un

### **6.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième poste de membre du Bureau**

Monsieur Emile GUILLON a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé.

## **7. Lecture de la charte de l'élu local**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, il y a lieu de donner lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l'élu local, laquelle est établie en ces termes :

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Monsieur le Président rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) mais prescrit également les règles de comportement dans certaines situations problématiques.

Enfin, Monsieur le Président précise que la Charte de l'élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est là pour rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

Une copie de la Charte de l'élu local est remise aux conseillers communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.



